



## **Beyond Borders/Au-delà des frontières devient ECPAT Canada**

*par Mark Erik Hecht, B.A., DIA, LL.B., cofondateur d'Au-delà des frontières*

À la suite d'une décision du Conseil d'administration d'ECPAT International, Beyond Borders/Au-delà des frontières (BB/ADF) est dorénavant ECPAT Canada, le groupe national accrédité pour représenter ECPAT au Canada sur les questions de l'exploitation sexuelle des enfants. Devenir ECPAT Canada marque un jalon dans ce voyage qui commença il y a 15 ans.

Lorsque, en 1996, Rosalind Prober et moi avons fondé Beyond Borders/Au-delà des frontières, un aspect de notre mission était la protection des enfants canadiens contre l'exploitation sexuelle par des étrangers et la protection des enfants étrangers contre l'exploitation par des Canadiens voyageant à l'étranger.

Cet objectif ambitieux commandait un travail « au-delà des frontières » et nous savions que nous avions besoin de l'appui d'un réseau international. ECPAT International (Éradication de la prostitution enfantine, de la pornographie mettant en scène des enfants et de la traite d'enfants à des fins sexuelles) nous apparut comme le choix évident.

Roz et moi avons connu le travail exhaustif d'ECPAT lors du Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales, à Stockholm en 1996. Pendant les années 90, Beyond Borders a maintenu un lien privilégié avec le réseau et son secrétariat basé à Bangkok, en participant à la collecte de données au Canada pour leur rapport annuel, l'« Agenda pour l'action », et en consultant fréquemment leurs experts régionaux pour certains de nos microprojets.

En 1999, je fus le premier Canadien à être élu au Conseil international d'ECPAT. J'ai occupé ce poste jusqu'à 2006 et Roz fut alors élue représentante nord-américaine. Cela a consolidé nos liens et nous a permis d'aider à construire le réseau ECPAT tout en assurant la croissance de Beyond Borders. La même année, Beyond Borders a reçu le « statut de groupe affilié » au réseau.

Aujourd'hui, en tant qu'ECPAT Canada, Beyond Borders/Au-delà des frontières offre à ses membres ainsi qu'à ses contacts au Canada et à l'étranger, une équipe d'avocats et autres professionnels qui oeuvrent dans la majorité des provinces canadiennes dans les deux langues officielles. Récemment, nous avons fièrement inauguré une division au Québec, sous la présidence de l'avocate Julie Lambert.

En tant qu'ECPAT Canada et comme représentant ECPAT au Canada, nous allons poursuivre notre travail pour remplir le mandat d'ECPAT autour du monde et mettre fin à l'exploitation sexuelle des enfants.



*Les membres du Conseil d'administration d'Au-delà des frontières saluent leur acceptation comme ECPAT Canada.*

Beyond Borders inc., [audeladesfrontieres.ca](http://audeladesfrontieres.ca)  
387 Broadway, Winnipeg, MB R3C 0V5 Tél. : (204)793-7080 Téléc. : (204) 452-1333

Présidente: Rosalind Prober [rprober@beyondborders.org](mailto:rprober@beyondborders.org)

Rédactrice en chef: Carole Rogers [crogers@beyondborders.org](mailto:crogers@beyondborders.org)

Traduction: Louise Pelland

Mise en page et design: Cindy Lange

Au-delà des frontières représente ECPAT International, Bangkok, Thaïlande [www.ecpat.net](http://www.ecpat.net)

## La vie privée d'une jeune fille n'est pas protégée dans une cause de faux profil Facebook

par Jonathan Rosenthal, LL.B

En mars 2010, une jeune fille (que nous nommerons A.B.) découvre qu'une personne anonyme a créé un faux profil Facebook en utilisant son nom légèrement modifié et en incluant sa photo ainsi que des renseignements permettant de l'identifier. Le faux profil présentait son apparence physique, son poids et de présumés comportements sexuels scandaleux.

A.B. voulait identifier l'auteur de ce faux profil et tenter un procès contre cette personne. Son avocat a pu obtenir de Facebook l'adresse IP utilisée pour créer le profil et a pu déterminer que Bragg Communication était le FSI. Sans une injonction, Bragg ne pouvait révéler les détails de l'adresse IP. Avec le concours de son père, A.B. a donc entrepris les démarches à la Cour Suprême de la Nouvelle-Écosse pour obtenir une telle ordonnance. Pour des raisons évidentes, A.B. ne voulait pas que son nom soit divulgué et elle a sollicité une ordonnance de confidentialité lui permettant de remplir sa demande en utilisant le pseudonyme A.B.

Bragg ne s'est pas opposé à cette demande, mais les médias l'ont fait. Le *Chronical Herald* et *Global Television* sont intervenus dans la cause et se sont opposés à l'utilisation d'un pseudonyme. Ils soutiennent que le processus judiciaire devrait être ouvert à tous et qu'il n'y avait pas de preuves que l'identification d'A.B. lui causerait des préjudices physiques, psychologiques ou mentaux. Le juge a approuvé.

La cause fut portée à l'audience de la cour d'appel de Nouvelle-Écosse le 7 décembre 2010. Au-delà des frontières n'a pas réussi

à intervenir dans ce pourvoi. Nous soutenions que les preuves de préjudice devraient être présumées dans toutes les causes impliquant des jeunes, comme c'est le cas dans le contexte criminel.

Au criminel, une mineure accusée d'une infraction criminelle ne peut pas être nommée (sauf situations exceptionnelles). Étrangement, il n'y a pas de telles dispositions dans les causes en matière civile. Ironiquement, si c'est un mineur qui est responsable d'avoir affiché ce faux profil et que ce geste est déclaré criminel, le coupable ne pourrait pas être nommé.

J'espère que l'appel d'A.B. sera couronné de succès. Sinon, cette question restera probablement sans suite. Je crois fermement que toutes les provinces du Canada devraient amender leurs règles de procédure civile afin que les mineurs puissent protéger leur identité dans de telles situations. Voici un motif de plus pour enregistrer les adresses IP, comme nous enregistrons les plaques d'immatriculation ou les numéros de téléphone.

*Au-delà des frontières remercie Jonathan pour les centaines d'heures de travail juridique pro bono pour aider à mettre fin à l'exploitation sexuelle des enfants.*

## Au-delà des frontières exhorte la Cour Suprême de la C.-B. à tenir compte de l'exploitation des filles dans une cause de polygamie

Le 24 novembre, Au-delà des frontières est intervenu à la Cour Suprême de la C.-B. à l'audience pour déterminer si la loi contre la polygamie viole le droit à la liberté de religion garantie par la constitution. Dans cette cause, ADF a le statut d'intervenant.

David Matas, avocat pour Au-delà des frontières, argue que : « Les communautés polygames créent un déséquilibre de pouvoir basé sur le genre et l'âge qui favorise les hommes plus âgés et défavorise les filles. L'agresseur sexuel type utilise des stratégies de conditionnement, de complicité et de honte. Dans ce contexte, les communautés polygames posent un problème particulier. »

Rosalind Prober, présidente d'Au-delà des frontières, dit que l'enjeu de cette cause est le droit des filles de vivre à l'abri de l'exploitation sexuelle dans des communautés religieuses qui perçoivent les enfants comme des objets et des biens. « Nous combattons ceux qui veulent rester au Moyen âge, avec de nombreuses épouses-enfants tout en venant vivre ici pour bénéficier de notre incroyable tolérance et notre respect de la liberté de religion. »

Pour lire la présentation d'Au-delà des frontières à la Cour, allez à : [audeladesfrontieres.ca](http://audeladesfrontieres.ca)

## La division Québec élargit sa portée aux francophones du Canada

par Julie Lambert, LL.M, présidente de la division Québec

Le 29 novembre, à Montréal, Au-delà des frontières profitait du lancement de la campagne francophone « Homme à Homme » pour inaugurer sa division Québec.

Au-delà des frontières est présente au Québec depuis plusieurs années, grâce au travail des bénévoles Louise Pelland, Kevin Fong et moi-même. Avec l'encouragement et le soutien de Roz et du conseil d'administration à Winnipeg, nous avons établi un comité de neuf bénévoles : Jean-Pierre Caron (premier à signer le « Code de conduite pour la protection des enfants contre l'exploitation sexuelle dans le tourisme et l'industrie des voyages »), Alain Côté, Gaby Gamarra, Danielle Ouimet (notre marraine), ainsi que nos avocats Katherine Fournier, Nalini Vaddapalli et Justin Roberge. Kevin, Louise et moi sommes très fiers de voir notre groupe évoluer et se joindre à ECPAT pour la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants.

Un objectif prioritaire d'Au-delà des frontières est de surveiller les causes et d'intervenir sur le plan juridique pour nous assurer que les droits des enfants sont respectés. Nous sommes heureux de voir que notre équipe compte déjà quatre avocats qualifiés pour nous assister dans la poursuite de cet objectif.

Depuis sa création, notre comité a eu l'honneur de célébrer la nomination de Roz à l'ordre du Canada pour son travail avec Au-delà des frontières. Nous avons vu concrètement le résultat du travail magnifique que fait Au-delà des frontières, avec la signature d'une entente de collaboration avec Transat à Montréal.

Au-delà des frontières est un organisme bien établi sur la scène nationale et internationale engagée à communiquer dans les deux langues officielles du Canada. La création de la division Québec permettra de répondre encore mieux aux besoins spécifiques des francophones et ouvre la possibilité d'une plus grande collaboration avec les autres groupes francophones du réseau ECPAT.

Avec l'expertise de notre comité, et l'incroyable équipe de personnalités québécoises qui s'impliquent dans notre campagne « Homme à Homme », nous sommes persuadés que notre présence au Québec aidera à promouvoir les droits des enfants au Québec, au Canada et à l'international.

## Comment la crème pour les mains peut mettre fin à la traite d'enfants et des mineurs

Les enfants canadiens victimes de trafiquants et de proxénètes trouvent peu de ressources pour les aider à fuir, guérir et vivre à l'abri des agressions.

Comme partenaire de la campagne « Mettre fin au trafic des enfants et des mineurs » de *The Body Shop*, Au-delà des frontières distribue les fonds recueillis par la vente de la crème « Mains douceur et cœur d'or » aux victimes et aux groupes canadiens qui aident ces enfants et travaillent à mettre fin à ce crime.

Nous avons créé le Fonds Au-delà des frontières après une recherche exhaustive pour identifier les organisations qui s'occupent de ce problème. Nous avons ensuite invité ces groupes à faire une demande de subvention en tenant compte des critères affichés sur le site web d'Au-delà des frontières.

Après révision des demandes, le Conseil a approuvé l'octroi de 100 000 \$ aux organisations suivantes :

- Children of the Street Society (C.-B.) - 6 667 \$
- The Salvation Army (C.-B.) - 20 000 \$
- A Safe Place (AB) - 10 250 \$
- Saskatchewan Street Workers Advocacy Project - 20 000 \$
- Marymount (MB) - 9 160 \$
- The Lural Centre (MB) - 10 000 \$

- Child Find Ontario - 3 333 \$
- Fondation Marie-Vincent (QC) - 20 000 \$

Au-delà des frontières remercie *The Body Shop* et leurs employés remarquables pour leur travail ardu et leur dévouement à cette cause difficile. Nous octroyons actuellement les fonds pour la deuxième ronde. Visitez [audeladesfrontieres.ca](http://audeladesfrontieres.ca) pour plus de renseignements.



Julie Lambert (présidente de la division Québec), Michael Ball (*The Body Shop Canada*), Rosalind Prober et Alexandra Maged (directrice adjointe, *The Body Shop Montréal*) montrent la crème « Mains douceur et Cœur d'or ».

## Journalistes canadiens impressionnés par les Prix des médias d'Au-delà des frontières

Le commentaire que les journalistes lauréats nous font le plus souvent après la cérémonie de remise des prix est : « Je ne m'attendais pas à un évènement aussi professionnel ni d'une telle envergure! » Cela enchante le comité organisateur qui veut honorer ces journalistes pour la qualité exceptionnelle de leur couverture médiatique sur la problématique de l'exploitation sexuelle des enfants. C'est toujours une merveilleuse occasion pour célébrer. Merci à l'assistance et un merci tout particulier à nos commanditaires « Manchettes » qui ont rendu cet évènement possible.

Lauréats de la catégorie « Médias électroniques anglais », Olin Quam, Shelley Woodman et David Bercovici-Artieda (C.-B.) avec Rosalind Prober.



Les employés de The Body Shop sont venus en force pour faire signer la pétition pour mettre fin à la traite des enfants et des jeunes.



Le duo frère et sœur Mimoza et Moises Duot ont ébloui l'assistance avec leur musique fantastique.



Sam Katz, maire de Winnipeg qui assistait pour la première fois, s'arrête pour une photo avec Rosalind Prober, présidente d'Au-delà des frontières.



Lauréate de la catégorie « Médias électroniques français », Julie Vaillancourt (Qc) accepte son prix.

### Commanditaires « Manchettes »



avec l'appui financier de



## La campagne « Homme à Homme »/ Man-to-Man progresse et attire de nouveaux hommes

La campagne « Homme à Homme »/ Man-to-Man poursuit sa progression et atteint de nouveaux sommets.

En octobre, nous avons lancé la phase II de la campagne anglophone Man-to-Man avec la diffusion d'un message d'intérêt public sur Canwest Global, certains postes spécialisés et The Score Network. Nous avons également créé une vidéo dans laquelle des adultes victimisés alors qu'ils étaient enfants s'adressent aux agresseurs.

La division Québec d'Au-delà des frontières a lancé « Homme à Homme » en novembre, mettant en vedette douze célébrités québécoises.

Vous pouvez visionner les nouvelles vidéos francophones sur nos deux nouveaux sites web : taparolecompte.ca et endthedemand.ca. Assurez-vous de laisser vos commentaires à la page « Quelle est votre réaction ».



Participant de la campagne : Manoj Sood, comédien, Rosalind Prober et les producteurs du MIP, Frank Sampson et Colin McCrea, lors du lancement à Toronto, en octobre.



Participants de la campagne : Commandant Robert Piché, Rosalind Prober, comédienne et marraine d'ADF, Danielle Ouimet, participant de la campagne, Éric Savail et présidente de la division Québec d'ADF, Julie Lambert lors du lancement de la campagne « Homme à Homme » à Montréal.